

L'apprentissage anticipé de la conduite ou AAC

PASSEZ VOTRE PERMIS AAC !

BOITE MANUELLE ? BOITE AUTOMATIQUE ?

C'est vous qui choisissez !

Inscription : Permis AAC accessible dès 15 ans.

Passage de l'examen du permis de conduire : A partir de 17 ans révolus

La formation à la conduite accompagnée permet d'acquérir plus d'expérience sur la route, d'avoir un bonus assurance, de pouvoir s'inscrire au code de la route à 15 ans et passer son permis à 17 ans et de limiter le permis probatoire à 2 ans (au lieu de 3 ans en permis B classique).

Formation permis AAC - Boîte manuelle 20 heures de conduite (minimum obligatoire) avec un moniteur+ 1 heure d'évaluation de départ (Dynamique, en voiture, avec la présence du moniteur)

Formation permis AAC - Boîte automatique : 13 heures de conduite (minimum obligatoire) avec un moniteur + 1 heure d'évaluation de départ (Dynamique, en voiture, avec la présence du moniteur)

A noter : Un permis de conduire passé en "boîte automatique" sera transcrit avec la mention "automatique" sur le permis de conduire officiel, l'élève pourra donc conduire uniquement ce type de véhicule, mais il est possible de faire une "formation passerelle" de 7 heures en auto-école afin de changer le permis de conduire en permis "classique".

L'inscrire de l'AAC en école de conduite, il faut :

-être âgé d'au moins 15 ans

-avoir l'accord de son représentant légal

-avoir l'accord de l'assureur du véhicule.

QUELS SONT LES AVANTAGES?

Cette formule permet d'acquérir une solide expérience de la conduite et de gagner ainsi en confiance jusqu'à l'obtention du permis de conduire !

Comparé à la filière traditionnelle, le coût total de la formation est souvent moins élevé.

Le taux de réussite à l'examen pratique est plus important (74.9 % de réussite en 2019 contre 58,3% au global).

Vous pouvez passer le permis dès 17 ans !

Une fois le permis en poche, la période probatoire n'est pas de 3 ans mais **seulement de 2 ans**.

Vous bénéficiez de **tarifs préférentiels sur votre assurance « jeune conducteur »**.

LE CHOIX DE L'ACCOMPAGNATEUR

Le choix de l'accompagnateur peut parfois être délicat ! Sachez qu'il n'est **pas obligatoirement un de vos parents**. Il peut être un oncle, un tuteur, un ami... Vous pouvez même avoir deux accompagnateurs en accord avec votre assureur. L'important, c'est qu'il s'engage à être **disponible mais aussi indulgent** ! Un jeune conducteur a souvent une conduite différente d'un conducteur expérimenté, surtout dans les premières semaines...

Seules conditions, l'accompagnateur doit :

- être titulaire du **permis B**, en cours de validité, depuis **au moins 5 ans consécutifs**
- ne **jamais avoir commis de délit routier** (alcool, grand excès de vitesse...)
- être **mentionné dans le contrat** signé avec l'école de conduite
- avoir obtenu **l'accord préalable de son assureur**

LA FORMATION AU PERMIS VOITURE EN CONDUITE ACCOMPAGNÉE

LA FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE

En conduite accompagnée comme en formation traditionnelle, vous devrez au préalable vous former à l'épreuve du **code de la route, mais vous pourrez le passer dès 15 ans**.

La préparation de l'examen du code se fait en ligne, dès lors que l'élève sera prêt pour se présenter à l'examen l'auto-école l'inscrit selon ces disponibilités à l'épreuve théorique général.

dès l'examen Théorique Général (ETG) obtenu l'élève peut commencer sa formation initiale, prévu lors de son évaluation de départ.

La formation pratique à l'auto-école suit également les mêmes étapes que pour la formation traditionnelle.

Au terme de votre apprentissage, lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, Celle-ci prouve que l'élève a atteint le niveau nécessaire et indispensable pour commencer la conduite avec un accompagnateur.

PROGRAMME DE FORMATION AAC

-REMC-

MAÎTRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales	CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique
Connaitre les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures.	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.	Évaluer et maintenir les distances de sécurité.	Suivre un itinéraire de manière autonome.
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	Croiser, dépasser, être dépassé.	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.	Adapter l'allure aux situations.	Passer des virages et conduire en déclivité.	Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
Démarrer et s'arrêter.	Tourner à droite et à gauche en agglomération.	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident: protéger, alerter, secourir.
Doser l'accélération et le freinage à diverses allure.	Déetecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation ...).
Utiliser la boîte de vitesses.	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	Pratiquer l'écoconduite.
Regarder autour de soi et avertir.			
Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.			

votre formateur pourra vous laisser conduire seul avec votre accompagnateur.

Dans le cas où la réponse est négative, il est convenu, en accord avec les parents de remettre quelques heures pour affiner la préparation de l'élève.

Dans le cas où la réponse est positive, le rendez-vous préalable à la conduite accompagnée d'une durée de 2h peut être réalisé en présence d'au moins un accompagnateur.

Il vous remettra alors votre Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI).

- Lors ce rendez-vous préalable, il est donné des conseils aux accompagnateurs, sur ce qui est attendus d'eux dans l'intérêt de l'élève, sur ce qui est bon de faire (anticipation par exemple) et de ne pas faire (stresser l'élève par exemple).

- Il est également donné des informations sur la conduite de l'élève, entre autres choses, les points à surveiller (contrôles, observation, etc.), un exemplaire du bilan de rdv préalable sera remis à l'accompagnateur.
- Le guide de l'accompagnateur sera remis.
- Il fait un point administratif avec le remplissage du livret de formation de l'élève et des documents pour l'assurance. Suite à ce rendez-vous préalable, l'élève part avec son ou ses accompagnateurs pour une durée d'environ 1500 km variable en fonction de son âge.

A l'issue des 1500km l'élève et son accompagnateur seront convoquer à l'école de conduite afin d'effectuer le 1^{er} RDV Pédagogique obligatoire.

Les rendez-vous pédagogiques obligatoires

Deux rendez-vous pédagogiques obligatoires pour vous soutenir pendant la phase de conduite accompagnée

Quand réaliser mes RDV pédagogiques ?

Le suivi de votre conduite accompagnée est assuré par votre enseignant au travers de **2 RDV pédagogiques obligatoires** :

- Le premier RDV doit être réalisé entre 4 et 6 mois après obtention de votre AFFI, après avoir parcouru environ 1500km avec votre accompagnateur.
- Le deuxième doit être réalisé en fin de formation, **après avoir parcouru au moins 3000 km en conduite accompagnée avec votre accompagnateur.**

Comment se déroulent les RDV pédagogiques ?

- Ces RDV pédagogiques obligatoires comprennent une partie théorique et une partie pratique.

- La partie pratique a notamment pour objectif de :

- Faire le point sur votre niveau relatif aux compétences attendues pour l'examen.
- Vous donnez des conseils pour progresser.
- Corriger des éventuelles mauvaises habitudes.

- La partie théorique a pour objectif de :

- Partager votre expérience en conduite accompagnée avec votre enseignant et votre accompagnateur ;
- Vous sensibiliser sur des **thèmes essentiels de la Sécurité Routière**.

RDV Pédagogique 1

- Thème 1 : Fatigue, somnolence et vigilance
- Thème 2 : Vitesse, temps de réaction et temps de freinage

RDV Pédagogique

- Thème 1 : Alcool, drogues et médicaments
- Thème 2 : Assurance et constat amiable
-  En amont de ces RDV, vous devrez travailler sur 2 modules de formation reprenant ces 4 grands thèmes de la Sécurité Routière. Ces modules sont **obligatoires**, vous pourrez être interrogés dessus lors de l'examen.

La partie théorique des RDV pédagogiques vous permettront d'approfondir ces sujets avec votre enseignant.

 Un troisième rendez-vous peut être organisé sur les conseils de l'enseignant, à la demande de l'élève ou de l'accompagnateur.

 Pensez à bien **renseigner l'ensemble des parcours réalisés avec votre accompagnateur dans votre livret d'apprentissage.**

Relevé des trajets de

[MaConduiteAAC.fr](#)



Date	Durée	Distance	Aller retour	Trajet, type de route	Remarques, impressions

LA CONDUITE AVEC L'ACCOMPAGNATEUR

Pendant la conduite accompagnée, vous conduirez au minimum 1 an et il faudra parcourir **au moins 3000 km**. Vous devrez régulièrement **renseigner votre progression** dans votre livret d'apprentissage que vous devrez pouvoir présenter obligatoirement en cas de contrôle routier avec l'autorisation de votre assureur.

En conduisant avec votre accompagnateur, vous devrez :

Apposer le disque « **conduite accompagnée** » à l'arrière du véhicule.

Equiper votre véhicule d'un dispositif de **doubles rétroviseurs latéraux**.

Respecter toutes les règles du code de la route.

Respecter les limitations de vitesse applicables aux conducteurs novices sous permis probatoire.

Ne pas conduire en dehors du territoire national. En cas de non-respect, les garanties de l'assurance ne s'appliqueraient pas en cas d'accident.

Votre accompagnateur peut être soumis à un dépistage d'alcoolémie ou de substances stupéfiantes. En cas de contrôle positif, il encourt les mêmes condamnations que s'il était au volant.

Essayez également de varier vos trajets pour acquérir un maximum d'expérience. N'hésitez pas à conduire sous la pluie, la nuit, en ville ou sur autoroute. Vous ferez ainsi le plein de confiance !

PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Notre auto-école n'est pas spécialisée pour la prise en charge du handicap. Néanmoins, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter et nous vous proposerons une assistance pour rechercher une structure adéquate, dans le cas où votre handicap ne rentrerait pas dans nos compétences.

Et après ?

À la fin du dernier rendez-vous pédagogique et en fonction de votre progression, votre enseignant vous donnera son [accord pour le passage de l'examen du permis](#).

L'auto-école inscrira l'élève sur la plateforme RDV Permis, et l'élève va recevoir sa convocation par mail.

⚠ Celui-ci ne pourra avoir lieu qu'après avoir parcouru au moins 3000km en conduite accompagné et au minimum un an après l'obtention de votre AFFI.

Pour plus d'information: <https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/conduite-accompagnee/apprentissage-anticipe-de-la-conduite>

Le taux de réussite à l'épreuve pratique en vue de l'obtention de la catégorie B du permis de conduire est de 75 % pour les candidats ayant suivi une formation anticipée à la conduite, contre 52 % pour les candidats qui ont suivi la formation traditionnelle.



La conduite Accompagnée dès 15 ANS

